

→ Copie à faire et à
mettre à
la demande
fait

RAPPORT DE MISSION
AU BURUNDI
DU 23 AU 27 FEVRIER 1994

	Pages
1 - Rappel	1
2 - Déroulement de la mission	2
3 - Comptes rendus d'entretiens	3 à 6
4 - Visites aux populations déplacées et identification d'actions	7 à 9
Annexes : - Observations en marge de la mission officielle	11 à 12
- Liste des personnes rencontrées	
- Communiqué de Presse établi par Monsieur l'Ambassadeur, Correspondant National.	

Driss KETTANI
Directeur Général/PSD

1. PRÉAMBULE -RAPPEL

- 1.1. Lors de sa 11e session du 17 au 18 novembre 1993, le C.P.F. a adopté une **déclaration sur le Burundi** prévoyant notamment l'envoi d'une **mission d'évaluation ACCT** en vue d'identifier les projets et actions susceptibles d'être financés dans le cadre des fonds de Solidarité.

Donnant suite à cette déclaration, le Secrétaire Général a chargé le Directeur Général du PSD d'effectuer cette mission entre le 28 novembre et le 2 décembre. Mais ce déplacement n'a pu être organisé par les autorités de l'époque.

- 1.2. Suite à la Conférence ministérielle de la Francophonie à Bamako, du 7 au 9 Décembre et à la résolution qu'elle avait prise dans le même sens que le CPF, une deuxième date a été proposée aux Autorités burundaises (du 5 au 11 février) mais le déclenchement de l'**opération "ville morte"** et les événements sanglants qui en ont résulté ont amené ces Autorités à demander le "**report** de la mission à plus tard en **attendant la Normalisation de la Situation**" (c/f message de l'Ambassadeur délégué à la Francophonie du 3 Février).

- 1.3. Ce n'est qu'après l'installation des nouveaux dirigeants (investiture du Président de la République, formation d'un nouveau Gouvernement) que cette mission a pu intervenir du **23 au 27 février 1994**.

Pour ces **nouvelles Autorités**, cette visite a été perçue comme étant la **première manifestation officielle de Solidarité à leur égard** de la part d'une organisation intergouvernementale.

Elle a bénéficié de ce fait d'une large couverture médiatique radio télévisée et a été clôturée par la diffusion d'un communiqué de Presse (dont copie est donnée en annexe).

2. PROGRAMME DE LA MISSION

Jeudi 24 Février

- 9H00 : Arrivée à Bujumbura - via Bruxelles et Kigali
- 11H30 : Entretien avec le Ministre délégué à la Coopération, Monsieur Antoine NTAMOBWA
- 13H00 : Déjeuner offert par ce dernier auquel ont été invités Mme Émilienne MINANI Ministre de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, Monsieur Alphone RUGAMBARARA Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, le Président de la Commission Nationale de Secours ainsi que les deux Ambassadeurs Délégué et Conseiller à la Francophonie (c/f liste en annexe).
- 16H30 : Entretien avec Mme le Ministre de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme
- 18H00 : Séance de travail avec Monsieur Melchior BWAKIRA Ambassadeur délégué à la Francophonie et Correspondant National.

Vendredi 25 Février

- 8H30 : Départ vers la province de MURAMVYA et visite aux Camps des populations déplacées ainsi qu'aux écoles endommagées et à l'hôpital de la province
- 16H00 : Séance de travail avec le Directeur Général chargé de l'Enseignement de Base
- 17H00 : Séance de travail avec le Directeur Général de la Planification
- 17H30 : Visite au PNUD
- 19H00 : Séance de travail avec un des fabricants locaux de tôles ondulées sur proposition de Monsieur l'Ambassadeur Délégué à la Francophonie

Samedi 26 Février

- 9H30 : Visite des écoles occupées par les populations déplacées dans les environs de la capitale
- 16H00 : Entretien avec l'ancien Ministre de la Culture Monsieur Adolphe NAHAYO (à sa demande)
- 22H00 : Séance de travail au Novotel avec le Ministre de l'Enseignement de Base, Monsieur Nicephore NDIMURUKUNDO

Dimanche 27 Février

- 8H30 : Départ à Paris, via Kampala et Bruxelles.

3. COMPTES RENDUS D'ENTRETIENS

3.1. Entretien avec Monsieur Antoine NTAMOBWA Ministre délégué à la Coopération au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (Ministère de tutelle de l'ACCT).

Monsieur NTAMOBWA, nommé à ces nouvelles fonctions, il y a à peine quelques jours, a tenu à rappeler les **positions courageuses** prises par les différentes instances de la Francophonie tout au long des derniers événements, soulignant tout particulièrement la **déclaration du Premier Ministre mauricien au nom de la famille francophone**, rendue publique dès les premiers jours suivant l'assassinat du Président défunt S.E.M. Melchior NDADAYE et de ses proches collaborateurs - déclaration qui a fortement pesée, selon son analyse, sur la suite des événements puisqu'elle annonçait concrètement l'exclusion du Burundi du CPF si le coup d'état avait été consommé. "Cette prise de position, précise Monsieur NTAMOBWA, a **entraîné des effets positifs de condamnation ferme du putsch par l'opinion internationale**".

Rappelant la déclaration du CPF (17-18 novembre 1993) et la "**très importante**" résolution de Bamako (7-9 décembre 1993), Monsieur le Ministre a tenu à remercier la famille francophone pour "**leurs engagements** en vue, de **sauvegarder les institutions démocratiques** et de favoriser le retour effectif à la **légalité institutionnelle**".

Vous voudrez bien, me demanda-t-il, transmettre l'**expression de notre gratitude** au CPF et au Secrétaire Général de l'ACCT".

"Au cours de votre séjour dans notre pays, poursuit-il, vous aurez l'occasion de visiter plusieurs centres de personnes déplacées et de vous entretenir avec différentes personnalités qui vous feront le point de la situation sur le terrain".

Des progrès importants ont été accomplis dans le rétablissement de la "**légitimité institutionnelle** : l'institution du Président de la République a été restaurée, le bureau de l'Assemblée Nationale a été complété et un nouveau Gouvernement d'une large ouverture a été récemment formé".

"Cependant, des efforts considérables sont encore à déployer pour rétablir de façon durable la paix et la sécurité sur tout le territoire car les déplacés et les dispersés ne sont pas encore tous retournés dans leurs propriétés respectives. Ils souffrent des intempéries, de la faim et des maladies "Je sais que vous n'êtes pas venu les mains vides. C'est pour cela dit-il que la Mission de l'ACCT vient à point nommé" et qu'elle constitue pour le nouveau Gouvernement la ère visite officielle effectuée par une organisation intergouvernementale".

3.2. Déjeuner de travail

Lors du déjeuner de travail qui a suivi cette rencontre, ces thèmes ont été repris et explicités davantage notamment au moment de l'échange de mots.

Répondant à la longue déclaration de Monsieur le Ministre délégué à la Coopération, en présence de ses collègues Ministres émanant d'autres formations et sensibilités politiques, j'ai rappelé les termes de la Déclaration du CPF et de la Résolution de Bamako sur le Burundi en précisant l'objet de ma mission tel que défini dans le dispositif de la Résolution de Bamako prise par la 13^e Conférence Générale de l'ACCT :

- "Chargent l'ACCT d'envoyer une **mission d'évaluation** afin de mettre en oeuvre dans les plus brefs délais des **actions susceptibles de répondre aux besoins urgents des populations** et au renforcement de la **légitimité institutionnelle**".

J'ai informé la partie burundaise par ailleurs des démarches écrites effectuées par l'ACCT auprès de certains états membres, les invitant à verser des contributions volontaires au fonds d'urgence créé spécifiquement pour le Burundi. En attendant la constitution de ce fonds, un prélèvement pourrait être effectué sur le fonds de Solidarité francophone auquel le Burundi est déjà éligible.

Au cours de ce déjeuner, et à ma demande, Dr. François BUYOYA Président de la **Commission Nationale des Secours** a fait le point de la situation sanitaire, estimant que l'état de santé des populations déplacées ou éparpillées dans les zones marécageuses est plutôt **préoccupant** appelant plus d'efforts que prévus initialement.

En ce qui concerne le **un million de comprimés de Negram** commandés en décembre 1993 par l'ACCT, à la demande des Autorités burundaises, j'ai rappelé que la livraison est **attendue** dans les **prochains jours** et que les délais de livraison, assez longs,

s'expliquent essentiellement par l'indisponibilité de certaines matières premières intervenant dans la fabrication de ce produit pharmaceutique (acide nalidixique utilisé contre la dysenterie bacillaire).

Enfin, une discussion est intervenue avec la participation des trois Ministres prenant part à ce déjeuner au sujet des autres actions susceptibles d'être financées par le Fonds de Solidarité et pouvant être définies en commun accord au terme de cette mission.

Le cas de la réhabilitation des toitures de maisons endommagées, à travers la mise à disposition de **tôles ondulées** a été évoqué.

J'ai demandé alors de disposer au préalable d'informations fiables auprès des fabricants locaux relatifs aux prix et délais de livraison, pour apprécier la faisabilité et surtout l'importance d'une telle action au regard des possibilités de financement en la matière. J'ai proposé l'éventualité de privilégier le cas échéant que ces tôles puissent être destinées en priorité aux établissements scolaires, hospitaliers et autres bâtiments d'utilité publique. Un rendez-vous est pris avec le principal fabricant pour le 2^o jour de la mission, à l'initiative de la partie burundaise.

3.3. **Entretien avec Mme Émilienne MINANI Ministre de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme, au siège de son département.**

Madame le Ministre qui n'a pris ses fonctions que depuis quelques jours a évoqué les **besoins énormes du pays** en matière d'actions sociales, et les difficultés que rencontre son département à répondre aux multiples demandes, étant donné **l'ampleur des dégâts** sur le plan humain et matériel, suite aux événements sanglants qu'a connus le pays au cours des trois derniers mois.

Madame le Ministre formule le souhait qu'une aide d'urgence puisse être apportée à son département.

J'ai expliqué à Madame le Ministre, les différentes formes d'intervention de l'ACCT, du PSD et des Fonds de Solidarité et nous avons convenu d'examiner dans le cadre du PSD deux à trois actions en matière d'appui à la micro-entreprise au profit d'associations de femmes et en matière de perfectionnement.

En ce qui concerne le **fonds de Solidarité**, j'ai rappelé les procédures d'intervention de l'ACCT, à savoir : l'établissement d'un protocole d'accord cadre avec l'autorité gouvernementale concernée

par l'action à entreprendre, la passation de contrats d'exécution avec les fournisseurs et / ou exécutants. Le niveau des contributions financières est arrêté par le CPF sur proposition de l'ACCT.

4. VISITES SUR LE TERRAIN

4.1. Visites des camps et établissements scolaires occupés par les populations déplacées dans les régions de MURAMVYA et de BUKEYE.

- Cette visite a été effectuée sous escorte militaire et accompagnée d'une équipe de la télévision nationale.

Elle a commencé au siège de la province de MURAMVYA, avec un long exposé détaillé de l'adjoint du gouverneur sur les événements sanglants déclenchés à partir du 21 Octobre dans cette province : plus de 3 300 morts, des dizaines de milliers de déplacés, près de 10 000 maisons et huttes incendiées ou saccagées. Il en est de même de plusieurs biens mobiliers, des plantations agricoles, etc....

Une dizaine d'écoles primaires est occupée par les déplacés et ne peuvent donc être ouvertes le 28 février, jour fixé par le nouveau Gouvernement pour la reprise des cours dans l'ensemble du territoire national.

Les visites aux camps des déplacés, en présence de l'adjoint du Gouverneur, du curé de la paroisse et du Directeur du protocole au Ministère des Relations Extérieures illustrent d'une **façon dramatique la gravité de la situation**. Des pauvres gens, dépourvus de tout : maisons incendiées, plantations saccagées, bétail abattu, biens mobiliers pillés. Il n'y a pas de personne parmi elles qui n'a pas perdu une ou plusieurs personnes de sa famille ou de ses proches m'a répondu un encadreur. C'est vraiment **horrible** à voir. Tous ces enfants orphelins, ces vieillards, ces femmes ayant perdu leurs maris et/ou leurs enfants, tout ce monde presque sans habits, en général pieds nus, sont livrés aux intempéries et aux épidémies multiples entassés dans des salles de classes transformées en dortoirs, ou sous des abris improvisés à partir de bâtons et de matières plastiques, c'est le cas au camp de Bukeyé où plus de 1 300 personnes sont "logées" sous ses abris de fortune (c/f cassette VHS disponible au PSD).

4.2. Identification d'actions susceptibles d'être proposées

En réponse à une question sur les besoins prioritaires, l'adjoint du Gouverneur me fait remarquer que s'il disposait d'une contribution financière, il achèterait d'abord des houes et des semences, ce qui inciterait une partie des nombreux déplacés à rejoindre dans la journée leurs plantations, quitte à revenir dormir aux camps, leurs huttes étant soit brûlées, soit occupées par d'autres. En deuxième

lieu, il mettait à leur disposition des tentes qu'ils pourraient utiliser près de leurs plantations.

Le prix d'achat local de ces houes varie entre 12 et 20 F, s'agissant de sorte de pioches traditionnelles. Les semences demandées concernent les haricots, les petits pois, la pomme de terre et le blé, à raison de 25 kg par produit et par ménage.

D'après le Président de la Commission de Secours des promesses sont faites par la FAO en ce qui concerne les semences.

Par contre, les houes qui constituent le principal outil de travail de ces paysans font cruellement défaut. Seule la Chine a livré ou se propose de livrer 30 000 unités, alors que les besoins se comptent par centaines de milliers (30 000 unités pour la seule province de MURAMVYA.

Ces visites sur le terrain, surtout dans les quartiers saccagés, laissent apparaître des besoins considérables en matière de livraisons de tôles ondulées pour les besoins d'habitations.

Or, se basant sur les prix de vente pratiqués par les fabricants locaux, on ne peut escompter pouvoir réhabiliter plus d'un millier de maisons avec une enveloppe d'un million de F, ce qui semble négligeable devant l'étendue des besoins dans ce domaine. (voir en annexe un tableau des prix des tôles ondulées proposé par le principal fabricant au Burundi).

D'après une évaluation chiffrée récemment, effectuée par le Ministère chargé de la reconstruction, concernant l'ampleur des dégâts constatés 86 % des coûts estimatifs concernent le secteur de l'habitat (c/f tableau récapitulatif des coûts pour une douzaine de secteurs et de provinces ayant subi des dégâts lors de la crise politico ethnique d'octobre 1993). Cette évaluation datant du mois de février 1994 et effectuée à l'attention des bailleurs de fonds et des organisations d'aides bilatérales et multilatérales, situent le coût total de la reconstruction à près de **20 milliards de FB soit environ 445 millions de FF**. Les besoins financiers pour l'habitat s'établiraient donc à près de **382 millions de F**. De ce fait toute contribution de notre fonds de Solidarité à ce secteur serait d'une **portée négligeable**.

Par contre, la réhabilitation des établissements scolaires, notamment à travers la mise à disposition de tôles pour réparer les toitures, mais surtout pour refaire les portes, fenêtres et bancs pupitres manquants, suite à leurs occupations par les déplacés, semble être d'une portée plus significative et pourrait contribuer

d'une manière assez visible à l'effort de scolarisation et donc d'aide au retour des populations à leur lieu d'habitation de départ.

C'est à partir de ces constatations sur le terrain qu'une rencontre a eu lieu, à mon initiative, avec le Directeur Général de l'Enseignement de Base, dès mon retour à Bujumbura, le Jeudi 24 à 16 H. Une autre rencontre, avec le nouveau Ministre chargé de ce département n'a pu être organisée que le Samedi à 22H à l'hôtel NOVOTEL pour des raisons de calendrier (voyage officiel au Zaïre du Président de la République le Vendredi et conseils du Gouvernement, le Vendredi et Samedi).

Lors de cette rencontre qui s'est prolongée jusqu'à minuit (départ pour Paris, programmé pour le lendemain à partir de 6 H du matin), Monsieur le Ministre chargé de l'enseignement de base a plaidé en faveur de la **réhabilitation d'une cinquantaine d'écoles primaires** actuellement occupées par les populations déplacées et qui seraient dégagées de leurs occupants, selon ses estimations, **au cours des prochaines semaines**. Son objectif est de les rouvrir rapidement aux élèves, notamment ceux des déplacés.

J'ai rappelé à Monsieur le Ministre, le cas similaire du Rwanda et les difficultés rencontrées par les autorités pour sortir les déplacés des écoles devant être réhabilitées. Monsieur le Ministre a confirmé qu'en ce qui concerne le Burundi, il ne s'agirait que de quelques semaines avant de récupérer ces établissements.

Ne disposant pas de renseignements détaillés sur les dégâts, école par école, à l'exception des cinq écoles concernées de la capitale, Monsieur le Ministre se propose de mettre rapidement à contribution le "**Bureau pour l'Éducation**" organisme d'intervention autonome, chargé en général de la construction d'écoles nouvelles dans le cadre des financements de la Banque Mondiale. Ce BPE pourrait nous présenter dans les **deux semaines** qui suivent un état détaillé des lieux, avec une évaluation précise des coûts de réhabilitation pour chacun des établissements scolaires, concernés. Mais pour faire cette évaluation dans des délais aussi courts, Monsieur le Ministre a sollicité le concours financier de l'ACCT. Je lui ai proposé d'examiner cette requête dans le cadre des budgets PSD.

C'est après la transmission au PSD de cette évaluation des coûts, qui serait disponible en principe vers le 10 mars, donc une semaine avant la réunion du CPF, que nous pouvons nous prononcer sur la faisabilité de cette opération.

Reste alors l'autre option qui consiste à **acheter, en grand nombre, des houes** pouvant être distribuées aux populations déplacées. Cette éventualité sera examinée sur le plan financier parallèlement ou en complément à celle relative à la réhabilitation des établissements scolaires.

Une proposition écrite vous sera présentée dans ce sens à l'attention éventuelle du prochain CPF.

Driss KETTANI

Paris, le 1er Mars 1994

OBSERVATIONS GÉNÉRALES EN MARGE DE LA MISSION OFFICIELLE.

Le Burundi traverse une phase très délicate et toute particulière de son histoire.

Après trois mois de tuerie et de méfiance, le nouveau Gouvernement se donne comme objectif de rétablir la confiance, de ramener la paix et de reconstruire le pays.

Étant un Gouvernement issu de négociations inter-ethniques, il se devait être d'une large ouverture afin que chaque sensibilité et parti y soit représenté. Malgré les efforts déployés par la majorité issue des élections de Juin 1993 en vue d'associer d'autres composantes de la nation à la gestion du pays, la situation demeure fragile étant donné la survivance de forts sentiments ethniques et d'esprit de revanche voire de vengeance, en particulier chez certains décideurs politiques et hauts cadres de l'administration.

Les populations, qu'il s'agisse de Hutu fortement majoritaires ou de Tutsi, actuellement représentés au sein du Gouvernement, semblent être installées dans une certaine **insécurité quasi permanente**, étant donné cet **antagonisme** vrai ou supposé entre les nouveaux décideurs de la majorité et les forces armées devant assurer en principe la **sécurité de tous les Burundais**.

Le **désastre** vécu par les six millions de Burundais au cours des cents derniers jours est **effrayant**. Son niveau est **anormalement élevé** : 30 à 50 milles morts, selon les estimations, près de 350 milles déplacés et sans abris, répartis sur 363 sites selon les chiffres du PAM plus de 150 000 maisons brûlées et/ou pillées, etc....

Que feront donc les nouvelles Autorités pour empêcher la **répétition** de tels événements sanglants ?

Quelle serait leur capacité à assurer pour tous les citoyens burundais à court, moyen et long terme, le **minimum de sécurité exigible** ?

Comment peut-on espérer un **retour rapide à la normale**, alors qu'une grande partie des populations déplacées ne peut rejoindre leurs maisons, soit par méfiance, soit parce que ces maisons, de

l'avis de certaines personnes déplacées, sont occupées par d'autres personnes avec l'accord tacite ou supposé d'une partie de l'autorité locale.

Les visites effectuées à deux camps de déplacés (2000 et 5000 personnes), les récits recueillis au sujet de certaines atrocités vécues dans la région visitée sont du domaine de l'**inimaginable**. Je n'ai pas eu le courage de visiter cette salle de classe, dans laquelle un Directeur d'École a enfermé ses élèves avant de lui mettre du feu, pour la simple raison que ces élèves appartiennent à une autre ethnie que la sienne. Comment peut-on imaginer une telle folie collective ? Quel mobile peut justifier de telles horreurs ? Pourquoi les moyens de sécurité, pourtant disponibles dans ce pays, n'ont pas intervenu normalement et à temps pour arrêter le massacre ?

Les différentes explications avancées par telle ou telle partie à ce sujet demeurent incompréhensibles et dans les cas **inacceptables**.

Tous

L'abbé Gelase MYEROURMANA, de la paroisse RIVOGO qui m'a accompagné lors de toutes ces visites ne semblait pas trouver les mots adéquats pour décrire et expliquer cette catastrophe.

Ce qui semble encore plus **insupportable**, à mon avis, c'est le fait que ceux qui ont tué, incendié les maisons d'autrui et pillé leurs biens sont **toujours en liberté** malgré le fait qu'ils soient plus ou moins repérables et que ces personnes ne se sentent apparemment pas inquiétés ni par la Justice, ni par l'Autorité. Dans certains cas, ils occupent même, semble-t-il les maisons de leurs victimes, signant ainsi leur forfait.

J'avoue que devant l'ampleur du désastre constaté lors de ma première sortie, je n'étais plus en mesure d'effectuer la visite programmée le jour suivant dans une autre province (commune des Kayokwé et de Kibumbu). D'après mes accompagnateurs la situation serait pratiquement la même dans les autres régions concernées (c/f carte à la page 5 du Rapport du PAM donnant le nombre de déplacés par provinces).

Enfin, et pour information, la communauté internationale a déjà mobilisé au cours de 100 premiers jours de la crise **18,9 millions de dollars** sous forme d'aide alimentaires (51,7 %) d'assistance sanitaire (24,5 %) et de dépenses non alimentaires et logistiques (23,8 %). **25 millions de dollars** d'engagements sont prévus pour la période de février à juillet 1994 (voir tableau de bord de l'aide d'urgence donné en annexe). Mais il faut espérer que d'ici là, le problème des déplacés, ait trouvé un début de solution.